



## Cellule stratégique de la Ministre de l'Emploi

Réponse par mail  
Messieurs Pierre Dherte, Paul Biot, Michel  
Boermans, Richard Joukovsky, Patrick Quinet,  
Luc Jabon et Serge Rangoni  
Mesdames Isabelle Authom et Martine  
Renders

Votre communication:  
15 février 2012

Vos références:

Nos références:  
Cellule stratégique/VVC/1036

Bruxelles,

22 FEB. 2012

**Objet:** Nouvelles dispositions en matière du statut de l'artiste

Cher Monsieur, Chère Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 17 février 2012.

Par la présente, je peux vous informer que le Conseil National du Travail se penche actuellement sur la problématique du statut social de l'artiste, comme défini dans la loi-programme du 24 décembre 2002.

Je souhaite dès lors attendre l'avis que le CNT formulera à ce sujet. Sur base de cet avis, je me concerterai davantage avec mes collègues des Affaires sociales et Classes moyennes, afin de déterminer quelles mesures concrètes s'imposent ou non dans ce dossier.

En ce qui concerne la circulaire administrative de l'ONEM du 19.11.2011, je souhaite toutefois souligner qu'il s'agit simplement d'une clarification et d'une explication des règles existantes en matière de chômage et que cela ne comporte aucunement une révision de la réglementation en vigueur.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Monica De Coninck,

Ministre de l'Emploi